



# Auf der Suche nach der Wahrheit

## Règlement du concours Scoop!

- Un concours est organisé pour chaque lieux d'exposition. Il n'y a pas de contraintes quant aux lieux d'habitations ou les nationalités des participant·e·s.
- Il existe deux catégories. Une pour les jeunes jusqu'à 20 ans et une pour les 21 ans et plus.
- Les meilleures contributions se verront attribuer CHF 100.- . Elles seront publiées en collaboration avec les médias locaux et aussi sur le site web <https://suchewahrheit.ch/web/fr/scoop-2/artikel-der-gewinner-innen> .
- Les contributions doivent être basées sur des recherches originales entreprises pour le concours qui n'ont pas encore été publiées ou proposées à un autre média.
- Les contributions ne doivent pas dépasser la longueur suivante : textes - 5000 caractères, podcasts - 15 minutes, reportages vidéos - 10 minutes. Les textes peuvent être accompagnés de 3 photos au maximum.
- Les contributions ont été réalisées en personne par les auteur·e·s. Des contributions élaborées en groupe sont également bienvenues.
- Chac-que auteur·e ou chaque groupe ne peut soumettre qu'une seule contribution.
- Les contributions sont basées sur les directives du Conseil suisse de la presse, telles qu'énoncées dans la "Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste" : <https://presserat.ch/fr/code-de-deontologie-des-journalistes/erklaerungen/>
- Les personnes apparaissant dans les contributions ont donné leur consentement.
- Seules les photos prises par les auteur·e·s sont autorisées ou celles dont les droits ont été obtenus.
- Seules les contributions soumises dans les délais impartis seront prises en compte.
- Les inscriptions doivent être soumises en ligne sur le site de l'exposition : <https://suchewahrheit.ch/web/fr/scoop-2/eingabe-terme>
- Le jury se réserve le droit d'exclure les candidatures qui ne répondent pas aux critères mentionnés ci-dessus.